

## Le séparatisme voilé dans les « principes de la République »

Article rédigé par *Boulevard Voltaire*, le 07 février 2021

Source [Boulevard Voltaire] « *Mal nommer un objet, c'est ajouter au malheur de ce monde.* » Cette phrase, devenue célèbre, de Camus s'applique amplement au triste débat engagé sur le « [séparatisme](#) » à l'Assemblée.

Camus entendait d'abord dénoncer le mensonge, celui qui par les mots tend à voiler la réalité, celui qui par le travestissement du langage veut modifier l'apparence des choses et des faits. « *Le projet de loi visant à lutter contre le séparatisme et les atteintes à la citoyenneté, à apporter des réponses au repli communautaire et au développement de l'islamisme radical, en renforçant le respect des principes républicains et en modifiant les lois sur les cultes* » est un bel exemple de mensonge institutionnel.

Le premier mensonge a consisté à placer le mot « séparatisme » au second rang pour se blottir dans le brouillard confortable du politiquement correct. Désormais, la loi contre le séparatisme s'appelle « *loi confortant le respect des principes de la République* ». Le séparatisme supposait une communauté nationale, la France menacée par une autre communauté, religieuse, l'islam, se séparant de la nation, à laquelle les islamistes ne veulent pas appartenir puisqu'ils veulent d'abord être les membres de l'Oumma, la communauté musulmane par-delà les frontières, celle qui rêve de rétablir son unité sous un « calife ». Ce danger massif, que les Français ont perçu avec les attentats qu'ils subissent et les guerres que leurs soldats mènent contre l'État islamique, Al-Qaïda ou les rhizomes qui en sont nés, est ravalé au rang de « *risque pour les principes de la République* ». On est passé de la réalité charnelle d'une nation, la France, devant un ennemi, à une abstraction lénifiante, la République, dont les principes ne seraient pas respectés.

L'opposition LR préférant la tactique à la stratégie s'en prend au gouvernement sur ses contradictions dans les détails : c'est le retour des signes ostentatoires que le ministre entend défendre pour « ne pas humilier l'identité musulmane », pour ne pas la radicaliser.

Cette retraite idéologique sur une ligne de défense aussi fragile que coutumière révèle, une fois de plus, l'inconsistance du pouvoir actuel voulant donner des gages à l'électorat de droite pour survivre à 2022, mais toujours dominé par les préjugés du progressisme de gauche qui est sa marque de fabrique. Faute d'affirmer la nécessité de défendre l'identité et la cohésion nationales sans lesquelles une nation est vouée à sa perte, le voilà qui s'arc-boute sur la loi de 1905, sur la laïcité et la neutralité, ces notions écrites avec une gomme depuis que leur seul objectif réel a été atteint : réduire le catholicisme. C'était le meilleur moyen de susciter des critiques de toutes parts.

D'abord, les religions autres que l'islam s'inquiètent : elles ne posent aucun problème et vont cependant subir les contrôles et les contraintes, et notamment la scolarisation obligatoire à trois ans. Ensuite, la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH), en pointant dans le texte les atteintes à la liberté religieuse et à son expression, a jugé, dans un avis émis le 4 février, que « *le projet de loi prend le risque de fragiliser les principes républicains au lieu de les conforter* ». Enfin, l'essentiel disparaît : le problème crucial demeure celui d'une immigration massive d'étrangers qui ne vont pas être assimilés à la nation

française parce que leur « identité » religieuse sera la source de multiples frictions avec cet art de vivre en commun qui constitue le socle d'une communauté nationale.

07/02/2021 07:00